

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021_089

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
7 décembre 2021			
Date d'affichage			Gaëlle RIBY-CUNISSE (procuration à Gilles MAYER) - Philippe BERTRAND-DRIRA (procuration à Jean-Marie HIRTZ) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
20 décembre 2021			
Transmis en préfecture le			
17 décembre 2021			

Rubrique : 4.1.1

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Corinne MARCHAL-TARNUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49,

Un emploi public est obligatoirement créé/modifié/supprimé par le conseil municipal par le biais d'une délibération avec éventuellement un avis préalable du comité technique. Elle précise notamment le grade correspondant au poste et le nombre d'heures hebdomadaires défini en fonction du besoin de la collectivité en terme de missions.

Ces emplois sont regroupés dans le tableau des effectifs : il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non ; ils sont classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par durée hebdomadaire de travail.

Ce tableau des effectifs peut être amené à évoluer et être modifié pour notamment tenir compte :

- De l'évolution des missions des emplois
- Des modifications des durées hebdomadaires des postes
- Des mouvements de personnel

I. L'évolution des missions des emplois

La mise en œuvre de projet d'administration justifie la réorganisation des services de la ville avec pour conséquence la révision de certaines fiches des postes.

Une fiche de poste décrit de manière objective et non exhaustive le rôle et les fonctions qui incombent à l'agent durant l'exercice des missions afférentes à cette emploi. L'employeur territorial peut ainsi faire évoluer les missions des postes pour tenir compte des besoins de la collectivité.

De facto, le niveau de grade requis pour occuper ce poste est défini. Pour rappel, le statut particulier des cadres d'emploi précise quant à lui un certain nombre de fonctions qu'un-e agent-e peut exercer.

Ainsi, l'évolution des missions affectées à un emploi pourra justifier la modification du grade requis.

Pôle	Service / Mission	Poste	Durée hebdomadaire	Type d'emploi	Grade	Action
Éducation et solidarités	Éducation et jeunesse	Assistant-e administratif-ve	35/35	Permanent	Adjoint administratif	Supprimé
Éducation et solidarités	Éducation et jeunesse	Référent-e administratif-ve au pôle scolaire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	Créé

II. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste

La durée hebdomadaire de postes d'assistant-e-s d'éducation à l'école Jéricho doit être modifiée pour pourvoir aux besoins du service. Il convient donc de modifier le temps de travail alloué à ces postes.

La modification à la hausse ou à la baisse du temps de travail d'un emploi est assimilée à la suppression de l'emploi actuel et la création d'un nouvel emploi pour une nouvelle durée de travail.

Cette modification est assimilée à une suppression d'un emploi lorsqu'elle excède 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle a pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

La saisine du comité technique est nécessaire et, le cas échéant, l'agent.e concerné.e doit accepter cette hausse de durée hebdomadaire.

Pôle	Service / Mission	Poste	Durée hebdomadaire	Type d'emploi	Grade	Action
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	Supprimé
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	Créé
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	Supprimé
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	Créé
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	Supprimé
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	Créé

III. Mouvements de personnel

Un-e assistant-e d'éducation à l'école Jéricho fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2022. Le poste qu'elle ou il occupe ne sera pas pourvu. Il convient donc de le supprimer.

Pôle	Service / Mission	Poste	Durée hebdomadaire	Type d'emploi	Grade	Action
Éducation et solidarités	Éducation jeunesse	Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	Adjoint technique	Supprimé

Le nouveau tableau des effectifs est annexé à la présente délibération

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ces modifications du tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable unanime de la commission Finances et ressources humaines du 02 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 décembre 2021 pour l'adhésion et le montant de la participation financière,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le tableau des effectifs tel que joint en annexe de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2022

certifie que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



Malzéville

Tableau des effectifs au 1er janvier 2022

Pôle	Service / Mission	Poste	Durée hebdomadaire	Type d'emploi	Grade	Poste pourvu	
Direction générale		Directeur-riche général-e des services	35/35	Permanent	Emploi de direction	pourvu par détachement	
		Assistant-e du maire et de la DGS	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Secrétaire administratif-ve - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint administratif	non pourvu	
Relations avec la population et moyens généraux		Responsable de service	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire	
		Coursier-e, archives, SAG	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'accueil téléphonique, courrier, élections, archives, secrétariat	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'accueil mutualisé, état civil, périscolaire, funéraire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'accueil mutualisé, état civil, périscolaire, funéraire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
	Police municipale		Policier-e municipal-e	35/35	Permanent	Brigadier-chef principal	pourvu par un-e titulaire
			Policier-e municipal-e	35/35	Permanent	Gardien-Brigadier	pourvu par détachement
Aménagement durable, environnement et cadre de vie		Responsable de pôle et directeur-riche adjoint-e des services	35/35	Permanent	Attaché	pourvu par un-e titulaire	
		Coordinateur -riche logistique et domaine public	35/35	Permanent	Agent de maîtrise principal	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e de direction	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
Gestion du technique du patrimoine		Gestionnaire technique du patrimoine	35/35	Permanent	Technicien	non pourvu	
		Gestionnaire technique du patrimoine	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	non pourvu	
		Gestionnaire technique du patrimoine	35/35	Permanent	Technicien principal 1ère classe	non pourvu	
	Patrimoine et espaces publics		Responsable de service	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
			Coordinateur-riche des travaux	35/35	Permanent	Agent de maîtrise	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
			Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments - Contrat Aidé	20/35	Non permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le
	Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments - Accroissement saisonnier d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e contractuel-le		
Urbanisme et environnement		Chargé-e de l'instruction des demandes d'urbanisme	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Chargé-e de l'instruction des demandes d'urbanisme	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	

Éducation et solidarité		Responsable de pôle et directeur-riche adjoint-e des services	35/35	Permanent	Attaché principal	pourvu par un-e titulaire	
Éducation et jeunesse		Responsable du service	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par un-e titulaire	
		Référent-e administratif-ve au pôle scolaire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Référent-e administratif-ve au pôle scolaire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e contractuel-le	
		Agent-e d'entretien à l'école Paul Bert	30,5/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Paul Bert	22,6/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-ed'entretien à l'école Pasteur	17,32/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Pasteur	26,5/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Ferry	21,09/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e contractuel-le	
		Agent-e d'entretien à l'école Ferry	22,15/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	35/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e d'éducation à l'école Leclerc	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Leclerc	35/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Leclerc	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	non pourvu	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	non pourvu	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
	Solidarités		Directeur-riche adjoint-e et conseiller-e social-e	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire
			Conseiller-e social-e	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire
		Directeur-riche de crèche	35/35	Permanent	Puéricultrice hors classe	pourvu par un-e titulaire	
		Directeur-riche adjointe	17,5/35	Permanent	Educateur de jeunes enfants	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	non pourvu	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	non pourvu	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	non pourvu	
		Pédiatre - Vacataire	Sans objet	Non permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	

Vie locale, citoyenne et culturelle	Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Rédacteur	non pourvu	
	Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Rédacteur principal 2ème classe	non pourvu	
	Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	non pourvu	
	Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Attaché	non pourvu	
	Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Attaché principal	non pourvu	
	Animateur-riche territorial-e	35/35	Permanent	Animateur principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
Vie locale	Responsable du service	35/35	Permanent	Adjoint administratif	non pourvu	
	Responsable du service	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e contractuel-le	
	Responsable du service	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	non pourvu	
	Responsable du service	35/35	Permanent	Rédacteur	non pourvu	
	Responsable du service	35/35	Permanent	Rédacteur principal 2ème classe	non pourvu	
	Responsable du service	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	non pourvu	
	Gardien de la Douëra	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
	Gardien du gymnase Paul Verlaine	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
	Gardien du gymnase Jo SCHLESSER	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
	Gardien de la salle Michel DINET	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
	Vie associative	Chargé-e de la mission de la vie associative	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par un-e titulaire
Culture et communication	Chargé-e de la mission culture et communication	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
Ressources	Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Rédacteur principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
	Chargé-e du développement des outils de pilotage financier, budgétaire et comptable - Apprentissage	Sans objet	Non permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
Finances et contrôle de gestion	Chargé-e de la mission finances et contrôle de gestion	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire	
	Optimisation des moyens	Chargé-e de l'optimisation des moyens	35/35	Permanent	Rédacteur	non pourvu
		Chargé-e de l'optimisation des moyens	35/35	Permanent	Rédacteur principal 2ème classe	non pourvu
		Chargé-e de l'optimisation des moyens	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	non pourvu
	Ressources humaines et qualité de vie au travail	Chargé-e de la mission ressources humaines et qualité de vie au travail	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par un-e titulaire
Chargé-e de la mission ressources humaines et qualité de vie au travail		35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire	